

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mai 2022

Compte-rendu affiché le 31 mai 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Laure LAURENT, Aïcha BEZZAYER à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ABONDEMENT DU FONDS
D'INITIATIVE COMMUNALE

Délibération : 05.2022.067

Transmis en préfecture le : 31/05/2022

RAPPORTEUR : Madame Céline MAROLLEAU

Les dispositions du Code général des collectivités territoriales, modifiées par la loi du 27 janvier 2015 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, permettent à la Métropole de Lyon de mettre à disposition, chaque année, une somme d'argent destinée à réaliser des travaux de voirie sur la commune : le FIC, Fonds d'initiative communale. L'exercice 2022 présente plusieurs compléments à réaliser pour réduire les vitesses et améliorer la sécurisation des différents usagers de la voie publique.

Aussi, la ville souhaite réaliser un abondement au FIC dans le cadre métropolitain afin d'accompagner les travaux de la Métropole par des interventions annexes à celles réalisées, dans une logique de cohérence d'aménagement, engagement important du mandat.

Cet engagement supplémentaire vise ainsi à apaiser les usagers et à sécuriser les déplacements.

En 2022, les opérations suivantes sont envisagées :

- Requalification de la rue de l'Égalité
- Sécurisation de l'intersection rue des Sources / chemin des Platanes
- Création d'une traversée piétonne route de Charly / chemin des Fouillouses
- Mise en place d'un élément sécuritaire rue des Collonges et création de passages piétons

Par conséquent, la ville propose de compléter le FIC à hauteur de 80 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 17 mai 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

— **APPROUVER** l'abondement du Fonds d'initiative communale pour un montant de 80 000 €

— **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer la convention relative au versement d'un fond par la commune à la Métropole de Lyon.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Céline MAROLLEAU**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.